

La perte de ces deux vaisseaux causa un dommage considérable à ses propriétaires qui décidèrent de ne plus construire au Canada. Le chantier de construction de l'île d'Orléans eut donc une existence bien éphémère.

P.-G. R.

LE BARON EDMOND-VICTOR VON KOENIG (XX, IX, p. 300).—Tous les Koënic du district de Québec descendent du baron Edmond Victor Von Koënic qui passa au Canada en 1776, dans les troupes auxiliaires allemandes commandées par le baron de Riedesel.

Dans le greffe du notaire Germain-Alexandre Verreau, de L'Islet, à la date du 28 février 1833, nous trouvons l'acte de notoriété suivant :

“Aujourd'hui, e vingt-huitième jour du mois de février de l'année mil huit cent trente-trois, sur les deux heures de l'après-midi, pardevant Mtre Germain-Alexandre Verreau, notaire public en la province du Bas-Canada, résidant en la paroisse Notre-Dame de Bonsecours de L'Islet, au bas de Québec, du côté sud du fleuve St-Laurent, et les témoins ci-après nommés et soussignés sont comparus le Révérend messire Jacques Panet, archiprêtre, et ancien curé de la paroisse Notre-Dame de Bonsecours de L'Islet, monsieur James Ballantyne, négociant, Jean-Bte Couillard Després, Prosper Couillard Després, Ecuyers, capitaines de milice, de la paroisse de Notre-Dame de Bonsecours de L'Islet, y demeurant tous, lesquels certifient à tous qu'il appartiendra qu'ils connaissent parfaitement bien le baron Edmond Victor von Konig depuis son arrivée en ce pays, comme lieutenant dans le régiment de Son Altesse le prince Frédéric de Brunswick, alors au service de Sa Majesté Britannique en l'Amérique Septentrionale, et qu'à l'époque de la paix entre Sa Majesté Britannique et les Etats-Unis de l'Amérique le baron Edmond-Victor von Konig obtint son congé en bonne et due forme du major-général baron de Reisdal (sic), alors commandant les troupes de Son Altesse Sérénissime Monseigneur le duc regnant de Brunswick, en l'Amérique Septentrionale, et que, depuis cette époque le dit baron Edmond-Victor von Konig a constamment résidé et réside encore en la paroisse de Notre-Dame de Bonsecours de L'Islet, à dix-sept lieues au bas de Québec, ou environ, sur le fleuve Saint-Laurent, jouissant d'une bonne santé et de toutes ses facultés intellectuelles, étant à l'instant même réellement comparu en personne avec les dits comparants susnommés, en présence des notaire et témoins ; de tout ce que dessus les d. comparants susnommés affirment sincère et véritable, dont et de quoi ils ont requis acte au dit notaire qui leur a octroyé le présent pour servir et valoir ce que de raison, en l'étude de Mtre G.-A. Verreau en la dite paroisse de Notre-Dame de Bonsecours de L'Islet, les jour et an susdits, présence de Messieurs Jean-Olivier Leclerc et Pierre-